



et

les absorbants tous liquides utilisables sur sols

Couvre les absorbants tous liquides sur sols et en vrac (absorbants synthétiques, minéraux, à base de bois...). Ces absorbants peuvent notamment être à usage routier, compostables, et/ou des absorbants pour hydrocarbures...

AUJOURD'HUI, afin de limiter les conséquences négatives, entre autres sur l'environnement, des déversements accidentels de liquides tels que les hydrocarbures, l'utilisation d'absorbants est devenue une pratique courante.

Comme tout produit, ces absorbants sont néanmoins eux aussi à l'origine d'impacts sur l'environnement : fabrication du produit et consommations de matières premières, élimination du produit une fois utilisé, déchets générés...

Afin de compléter leur geste en faveur de l'environnement, acheteurs et utilisateurs d'absorbants souhaitent de plus en plus faire appel à des produits répondant à leurs attentes, tant en terme d'aptitude à l'usage que de performance environnementale.

Pour les industriels, la marque NF Environnement, de par ses exigences, constitue dès lors le moyen de valoriser les absorbants qui répondent à ces attentes croissantes de leurs clients.



Les exigences portent notamment sur le pouvoir absorbant (afin d'optimiser la consommation de matière première et de limiter les quantités de déchets générées), la limitation des substances dangereuses entrant dans la fabrication du produit, sur le taux de cendre de l'absorbant après incinération (afin de diminuer les rejets polluants et les impacts liés aux déchets) et la mise à disposition d'informations aux utilisateurs (afin d'assurer une utilisation et une élimination adaptée de l'absorbant)...

La marque NF Environnement, écolabel français, est le signe national officiel reconnu par les Pouvoirs Publics, de la qualité écologique des produits.

Cette marque, apposée sur les produits, leurs emballages ou même sur la notice accompagnant les produits, offre une double garantie certifiée par un organisme indépendant (AFNOR CERTIFICATION) :

- la qualité d'usage du produit,
- la limitation des impacts du produit sur l'environnement tout au long de son cycle de vie.

APPOSER LA MARQUE NF ENVIRONNEMENT SUR VOS PRODUITS GARANTIT :

Le pouvoir absorbant

• Une absence de métaux lourds dans la composition de l'absorbant

• Un taux de cendre réduit lors de l'incinération de l'absorbant



**DONNEZ À VOTRE PRODUIT UN SIGNE CRÉDIBLE
D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE
DEMANDEZ DÈS MAINTENANT LA MARQUE NF ENVIRONNEMENT**

Pour obtenir la marque NF Environnement, les absorbants tous liquides utilisables sur sols doivent répondre aux critères écologiques et de performance suivants :



ÉTAPE DU CYCLE DE VIE	CRITÈRE	SEUILS D'ACCEPTABILITÉ OU NIVEAU D'EXIGENCE
Fabrication (limitation de substances dangereuses pour l'environnement et la santé)	Etiquetage de danger	Absence de symboles de danger tels que : <ul style="list-style-type: none"> E (explosif), O (comburant), F+ (extrêmement inflammable), F (facilement inflammable), T+ (très toxique), T (toxique), Xn (nocif), C (corrosif), Xi (irritant) (directive 67/548/CEE)
Fabrication (limitation de substances dangereuses pour l'environnement et la santé)	Substances dangereuses (absorbants)	<ul style="list-style-type: none"> Afin de limiter les rejets polluants lors de leur élimination : absence de substances à base d'arsenic, de cadmium, de chrome VI, de mercure, de plomb.
Utilisation et fin de vie	Information aux utilisateurs (déclaration écologique)	<ul style="list-style-type: none"> Les déclarations à propos du caractère "biodégradable", "contenu recyclé",... apparaissant soit sur la fiche technique soit sur l'emballage doivent répondre aux exigences de la norme NF ISO 14021. Les déclarations du type "dégradable" s'adressent aux absorbants usagés. Pour les absorbants capables de dégrader les hydrocarbures, les déclarations indiquent la durée $T_{HC} < 2000$ mg/kg et le type de produits absorbés.
Utilisation et fin de vie	Information aux utilisateurs (par le biais de fiches)	Deux types de fiches doivent accompagner le produit absorbant : <ul style="list-style-type: none"> Une fiche technique spécifique à l'utilisation de l'absorbant (pouvoir absorbant, capacité,...). Une fiche de données de sécurité comprenant les rubriques conformes à la norme NF ISO 11014-1. Les considérations relatives à l'élimination de l'absorbant doivent préciser notamment la démarche à suivre pour connaître le mode d'élimination et de manipulation appropriés du couple absorbant/absorbé. Il doit être mentionné à quelle étape chacune de ces informations s'adresse : avant utilisation de l'absorbant, en cours d'utilisation, après utilisation.
Utilisation et fin de vie	Information aux utilisateurs (par le biais de l'étiquetage)	<ul style="list-style-type: none"> L'étiquetage des produits absorbants est de format A5 ou supérieur et conforme à la norme NF T 90-363 "Etiquetage des produits absorbants", et il spécifie notamment : nature du produit, classe d'appartenance, contenance du conditionnement, masse volumique, pouvoir absorbant (% en poids, selon la norme NF T 90-361), mention du domaine d'utilisation, mentions essentielles tirées des fiches de données de sécurité (conformément à la norme NF ISO 11014-1), précaution d'emploi. Préciser la mention : "pour plus d'informations, se référer à la fiche de données de sécurité du produit absorbant".
Fabrication et fin de vie	Système d'emballages	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'emballages primaires en matériaux issus de ressources renouvelables et/ou recyclables (symbole d'identification du matériau et de son caractère recyclable, selon la norme NF ISO 14021).
Fin de vie	Devenir du produit (mélange absorbant/hydrocarbures)	<ul style="list-style-type: none"> Apporter la preuve que les hydrocarbures et polluants ne soient pas relargués (enlèvement, entreposage, transport...) : rapports d'essais selon la méthode BMU, NF EN ISO 11 368-3 et l'annexe 1 du règlement.
Fin de vie	Taux de cendre de l'absorbant (avant utilisation)	Afin de diminuer les déchets issus de l'incinération : <ul style="list-style-type: none"> Taux de cendre < 5 % (mesuré selon la norme NF M 03-003 - Détermination du taux de cendre).
Fin de vie	Caractéristiques pour les absorbants capables de dégrader certains hydrocarbures	Détermination (selon la méthode mise à disposition dans le règlement) de : <ul style="list-style-type: none"> Aptitude de l'absorbant à dégrader les hydrocarbures. Durée nécessaire ($T_{HC} < 2000$ mg/kg) pour abaisser la teneur en hydrocarbures de 30 000 ppm à 2 000 ppm, seuil d'acceptation en décharge de classe 2.
Fin de vie (seconde vie de l'absorbant usagé)	Caractéristiques pour les absorbants usagés compostables	<ul style="list-style-type: none"> Les absorbants usagés compostables doivent être capables de dégrader les hydrocarbures absorbés (cf ci-dessus). Le compost doit être conforme aux exigences de l'écolabel européen "amendements pour sol" (mélange déchets verts / absorbants).

CRITÈRES DE PERFORMANCE ET DE DURABILITÉ

Pouvoir absorbant	<ul style="list-style-type: none"> > 100 % en poids (liquide de référence : gasoil), selon la norme NF T 90-361.
Utilisation sur réseau routier	<ul style="list-style-type: none"> Conformité à la norme NF P 98-190 "Matériels et produits d'entretien routier - produits absorbants destinés à un usage routier".
Durée de conservation du produit avant utilisation	<ul style="list-style-type: none"> Aptitude à l'usage garantie pendant au moins 2 ans (sous une pression de stockage correspondant à une hauteur de 3 m). Aucun agglomérat ne doit se former.



CETTE FICHE DE SYNTHÈSE a pour but de fournir des informations d'ordre général. Pour une information plus détaillée sur les critères et pour savoir qui contacter dans votre pays pour obtenir la marque NF Environnement, veuillez consulter le site www.marque-nf.com